

« La France dans l'Union européenne »

Sommaire du dossier de presse

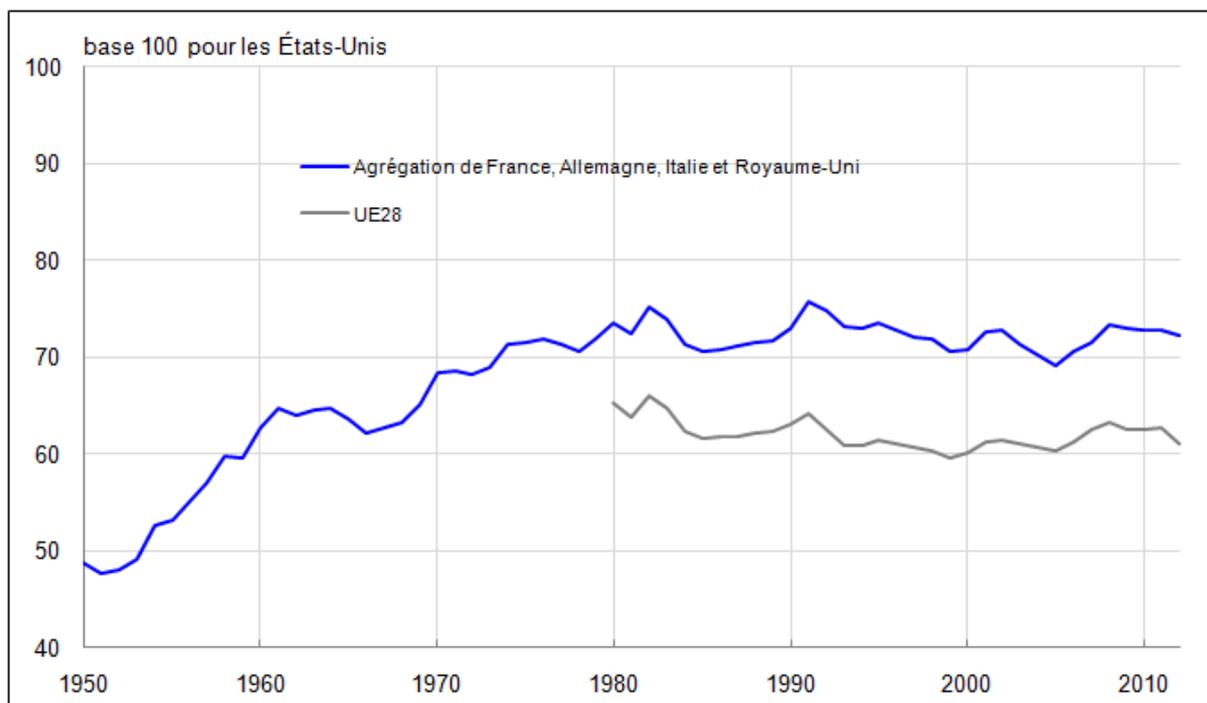
- **Fiche 1** L'Union européenne : une puissance économique « unie dans la diversité »
- **Fiche 2** Les inégalités de niveaux de vie en France sont dans la moyenne européenne
- **Fiche 3** Les Européens au travail en sept catégories socio-économiques
- **Fiche 4** Combien y-a-t-il de « sortants précoces » du système scolaire au sein de l'Union européenne ?
- **Fiche 5** Les échanges extérieurs agricoles et agroalimentaires de l'Union européenne

Fiche 1 - L'Union européenne : une puissance économique « unie dans la diversité »

▪ L'Union européenne, moins riche que les États-Unis, a interrompu son processus de rattrapage

L'Union européenne est aujourd'hui une puissance économique à croissance modérée, dont le processus de rattrapage par rapport aux États-Unis s'est interrompu il y a plus de 30 ans.

PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat sur longue période



Sources : Cepii, FMI et OCDE, calculs Insee

À partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale et jusqu'au premier choc pétrolier (1973), les pays d'Europe de l'Ouest comblaient progressivement leur retard vis-à-vis des États-Unis. Ce phénomène de rattrapage s'est interrompu au début des années 1980. L'écart de richesse produite par habitant entre l'UE15 et les États-Unis fluctue depuis lors entre 25 et 30 %. Si l'on considère les pays qui forment aujourd'hui l'UE à 28, l'écart de richesse par habitant se réduit légèrement du début des années 2000 à 2008, sous l'effet du rattrapage des économies antérieurement communistes. Cet écart devrait continuer à se réduire une fois le choc de la crise financière absorbé, pour se rapprocher de l'écart entre l'UE15 et les États-Unis.

▪ L'Union européenne se différencie des États-Unis par un taux d'emploi plus dynamique et une productivité du travail plus faible

Dans une logique comptable, le différentiel de croissance entre deux pays peut se décomposer entre les dynamiques respectives :

- du taux d'emploi (rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et l'ensemble de la population) ;
- et de la productivité apparente du travail (qui mesure la richesse créée par actif employé).

La dynamique du taux d'emploi est plus favorable pour l'UE15 de 1992 à 2012, en particulier grâce à une hausse du taux d'activité. En revanche, la productivité apparente du travail a crû plus vite aux États-Unis sur les vingt dernières années, en partant d'un niveau déjà supérieur. Un effet que l'on

peut probablement attribuer à une meilleure intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'économie américaine, ainsi qu'à l'impact des politiques d'« enrichissement de la croissance en emploi » menées dans les pays européens. Cela a permis d'accroître le taux d'emploi des moins qualifiés avec la contrepartie mécanique de moindres gains apparents de productivité. Ces deux effets se compensent ainsi pour conduire à une progression parallèle de la richesse par habitant entre les deux zones.

Évolution et décomposition comparées du PIB par habitant

		UE 27		UE 15			États-Unis		
		2002	2012	1992	2002	2012	1992	2002	2012
Productivité apparente du travail (en dollars courant PPA par employé)	(1)	57 000	79 502	44 418	63 914	86 301	55 188	80 450	114 022
Taux d'emploi dans la population (en %)	(2)	42,1	43	41,2	43	43,3	46,2	47,5	45,4
PIB/habitant (en dollars courants PPA)	(1)x(2)	23 986	34 191	18 281	27 499	37 366	25 493	38 175	51 749

Sources : OCDE, calculs Insee

▪ **L'Union européenne est une économie plus équilibrée que celle des États-Unis**

Les déséquilibres macroéconomiques sont en moyenne limités au sein de l'Union européenne. Ainsi, en 2012, le déficit public (3,9 % du PIB) et la dette publique (85,0 % du PIB) de l'ensemble de l'UE28 sont, malgré une nette augmentation durant la crise, plus faibles qu'aux États-Unis (respectivement 8,3 % et 102,7 % du PIB) et qu'au Japon (10,1 % et 238,0 % du PIB).

En 2013, l'Union européenne affiche une balance commerciale excédentaire, pour les biens comme pour les services. L'économie de l'UE est par ailleurs plus égalitaire que celle des États-Unis, avec des disparités de revenu relativement modérées (indice de Gini de 0,31 en 2011 pour l'Union européenne contre 0,45 en 2007 aux États-Unis).

▪ **Les hétérogénéités au sein de l'Union européenne se sont accrues avec la crise de 2008 et conduisent à distinguer quatre grands groupes de pays**

Sur la base d'indicateurs qui caractérisent l'état de l'économie depuis quinze ans, mais aussi l'impact de la crise de 2008 sur l'économie, et qui décrivent les principales facettes d'une économie (commerce, production, secteurs privé et public, etc.), on peut, à l'aide de méthodes statistiques d'analyse des données, regrouper les 28 pays de l'Union européenne en quatre grands groupes relativement homogènes.

- Les « pays de l'Est » (pays baltes, Bulgarie et Roumanie) dans une phase de rattrapage avant la crise et qui ont connu un coup d'arrêt brutal suite à la crise.
- Les « pays du centre de l'Europe » (Croatie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie, ainsi que Malte) qui, dans une phase de rattrapage également, se distinguent cependant du groupe précédent par le moindre impact de la crise sur leur économie.
- Les « pays de la périphérie » (Portugal, Irlande, Grèce, Espagne, Chypre et, dans notre classification, le Royaume-Uni) qui ont connu durant la crise un affaiblissement de la croissance, une augmentation du taux de chômage et un accroissement de la dette publique plus importants que dans les autres pays européens.
- Les « pays de l'Ouest et du Nord » (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Italie, Pays-Bas et Suède) qui ont pour caractéristique commune d'être des économies matures ayant montré une relative résilience à la crise.

Répartition des pays de l'Union européenne en quatre groupes



Source : Insee

Fiche 2 - Les inégalités de niveaux de vie en France sont dans la moyenne européenne

Comment mesurer les inégalités de niveau de vie ?

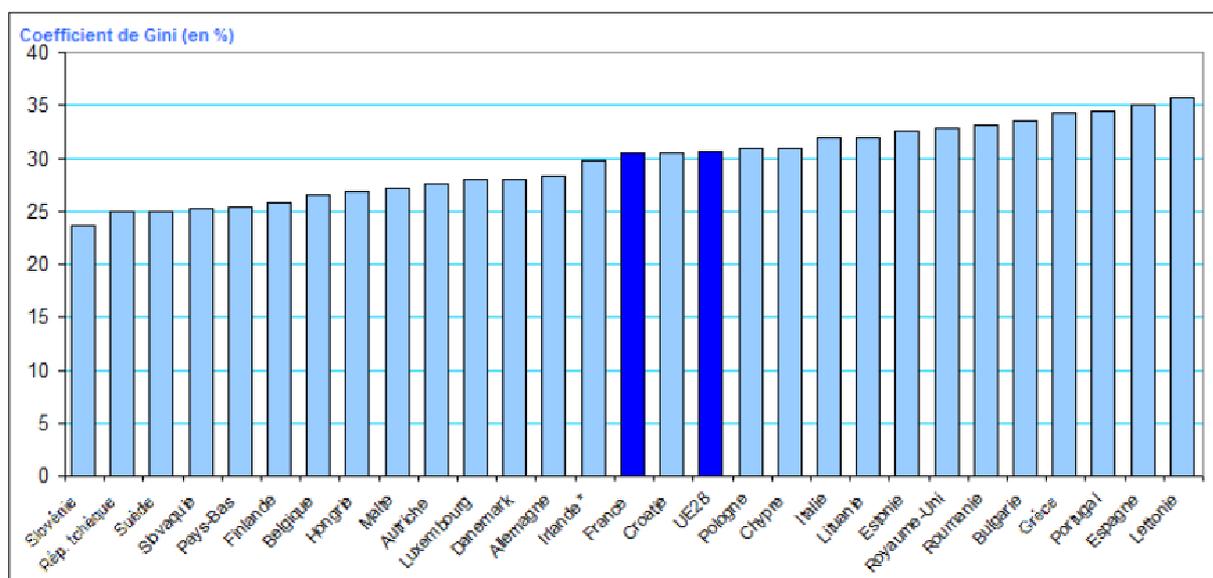
Selon la convention adoptée en Europe, le **seuil de pauvreté** est fixé dans chaque pays à 60 % du niveau de vie médian de ce pays. Le **taux de pauvreté** est la proportion de personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

Le **coefficient (ou indice) de Gini** est un indicateur synthétique de disparité. Il varie entre 0 (tous les niveaux de vie sont égaux) et 100 % (situation la plus inégalitaire) et augmente avec le niveau de disparité.

En France en 2011, le coefficient de Gini des niveaux de vie est de 30,5 %, très proche de la moyenne européenne (30,6 %), et intermédiaire entre celui de l'Allemagne (28,3 %) et celui du Royaume-Uni (32,8 %).

Parmi les pays les plus égalitaires (coefficient de Gini inférieur à 27,0 %) figurent d'une part certains pays du nord de l'Europe (Suède, Finlande, Pays-Bas), d'autre part certains pays d'Europe centrale dont les revenus sont faibles mais peu dispersés (Slovaquie, Slovénie, République Tchèque). Les pays les plus inégalitaires en termes de niveaux de vie (coefficient de Gini supérieur à 33,0 %) sont la Roumanie, la Bulgarie, la Lettonie et trois pays du sud de l'Europe (Grèce, Espagne, Portugal).

Indicateurs d'inégalités des États membres en 2011



Source : Eurostat, EU-SILC 2012, SILC 2011 pour l'Irlande

▪ 17 % des Européens et 14 % des Français sont en situation de pauvreté monétaire

En 2011, le taux de pauvreté s'élève en France à 14,1 %, soit 8,6 millions de personnes. C'est 3 points en dessous de la moyenne européenne (17,1 %), deux points en dessous des taux de pauvreté en Allemagne (16,1 %) et au Royaume-Uni (16,2 %). Ce taux est particulièrement faible en Europe du Nord (10,1 % aux Pays-Bas, autour de 13-14 % en Finlande, Suède et Danemark) et élevé dans les pays du sud de l'Europe (19,4 % en Italie, 22,2 % en Espagne et 23,1 % en Grèce).

Comparativement aux autres Européens, les Français bénéficient d'un niveau de vie relativement élevé : les 3/4 d'entre eux se situent sur la moitié supérieure de l'échelle des niveaux de vie en Europe (en termes de pouvoir d'achat).

- **En 2012, près d'une personne sur cinq vivant en France était en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, contre une sur quatre en Europe**

Pour prendre en compte les différentes dimensions de la pauvreté, la statistique européenne considère qu'une personne est en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale si elle appartient à un ménage confronté à au moins l'une des trois situations suivantes : un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté monétaire, quatre privations ou plus dans un ensemble de neuf biens considérés comme essentiels ou une trop faible durée d'emploi.

En 2012, un Européen sur quatre est dans cette situation et un peu moins d'un Français sur cinq. Les pays se distinguent selon l'importance de ce risque, selon sa composition aussi : les privations matérielles sont particulièrement fortes dans plusieurs pays d'Europe Centrale et Orientale (Roumanie, Bulgarie, Hongrie), le poids de la faible intensité de travail est le plus marqué en Irlande, en Espagne et au Royaume-Uni.

En France, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a légèrement augmenté entre 2008 et 2012, passant de 18,5 % à 19,1 %. Il a cependant moins augmenté qu'en Europe en moyenne (+ 1,0 point). L'augmentation est particulièrement sensible en Grèce, en Italie, en Espagne, en Hongrie et en Bulgarie.

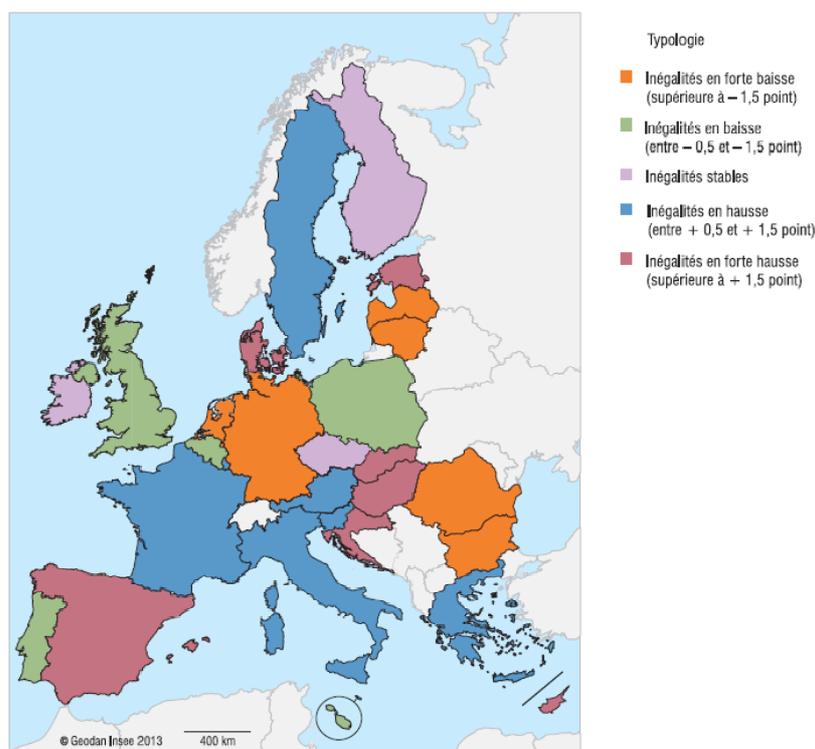
- **Évolution contrastée des inégalités au sein de l'UE depuis la crise**

Entre 2007 et 2011, le niveau de vie médian a augmenté en France (+ 0,6 % par an en moyenne). C'est une croissance plus faible qu'au cours des quatre années précédentes, mais qui contraste fortement avec la baisse du niveau de vie médian européen (- 0,8 %)

La crise n'a pas touché uniformément tous les niveaux de revenus : dans certains pays comme la France les 20% des ménages les plus aisés ont connu une évolution plus favorable que les 20% les plus modestes. Ailleurs, par exemple au Royaume-Uni ou en Finlande, c'est l'inverse.

Les inégalités ont plus augmenté en France que dans l'Union européenne : entre 2007 et 2011, le coefficient de Gini croît en France de 0,7 point, alors qu'il recule de 0,3 pour l'Union européenne. Cependant, les évolutions diffèrent sensiblement entre les pays. Les inégalités ont fortement progressé en Espagne, au Danemark et en Italie . Elles ont au contraire diminué de façon marquée en Lettonie, en Lituanie, en Bulgarie et en Roumanie, mais aussi en Allemagne.

Évolution des inégalités mesurées par le coefficient de Gini entre 2007 et 2011

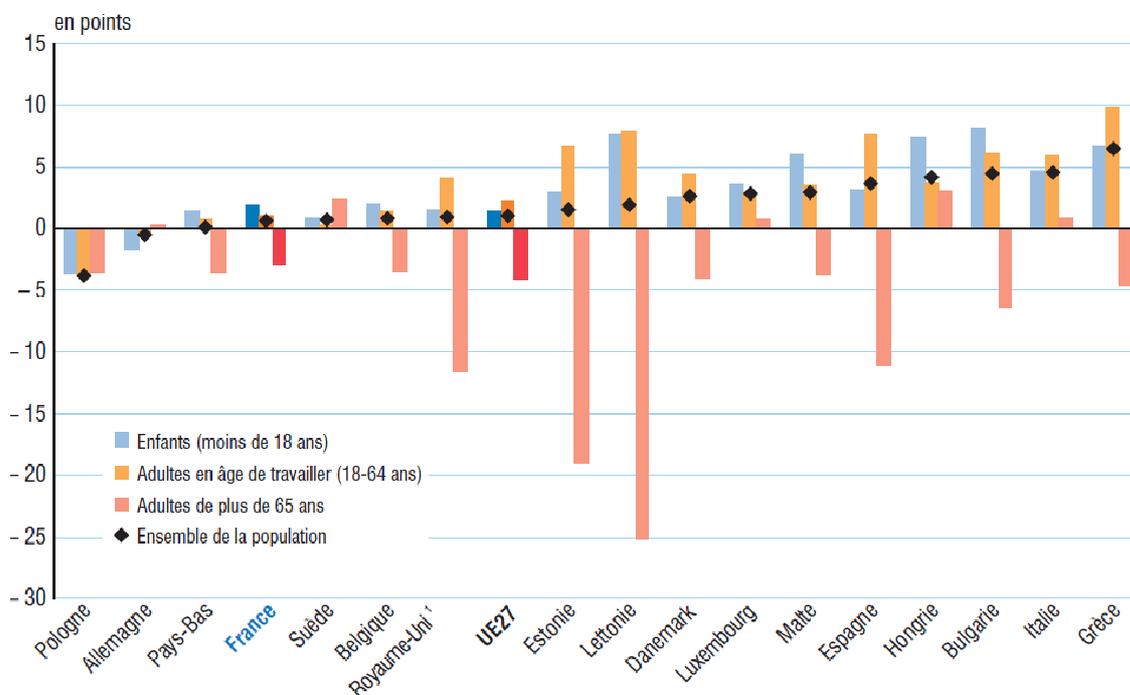


Source : Eurostat, EU-SILC 2008 et 2012

- **Les adultes en âge de travailler ont été les plus fortement touchés par la crise**

Au niveau européen, ce sont les adultes en âge de travailler qui ont été les plus touchés par la crise, en lien avec l'augmentation du chômage. Cette situation s'est répercutée sur celle de la population mineure (0-17 ans). En revanche, les personnes âgées de 65 ans ou plus ont été relativement préservées, car le niveau des retraites n'a souvent été que peu affecté.

Évolution de la pauvreté et de l'exclusion sociale par tranche d'âge entre 2008 et 2012



1. Rupture de série en 2012

Source : Eurostat, EU-SILC 2008 et 2012

- **Les dépenses de protection sociale amortissent la perte de revenus des ménages et limitent la hausse de la pauvreté**

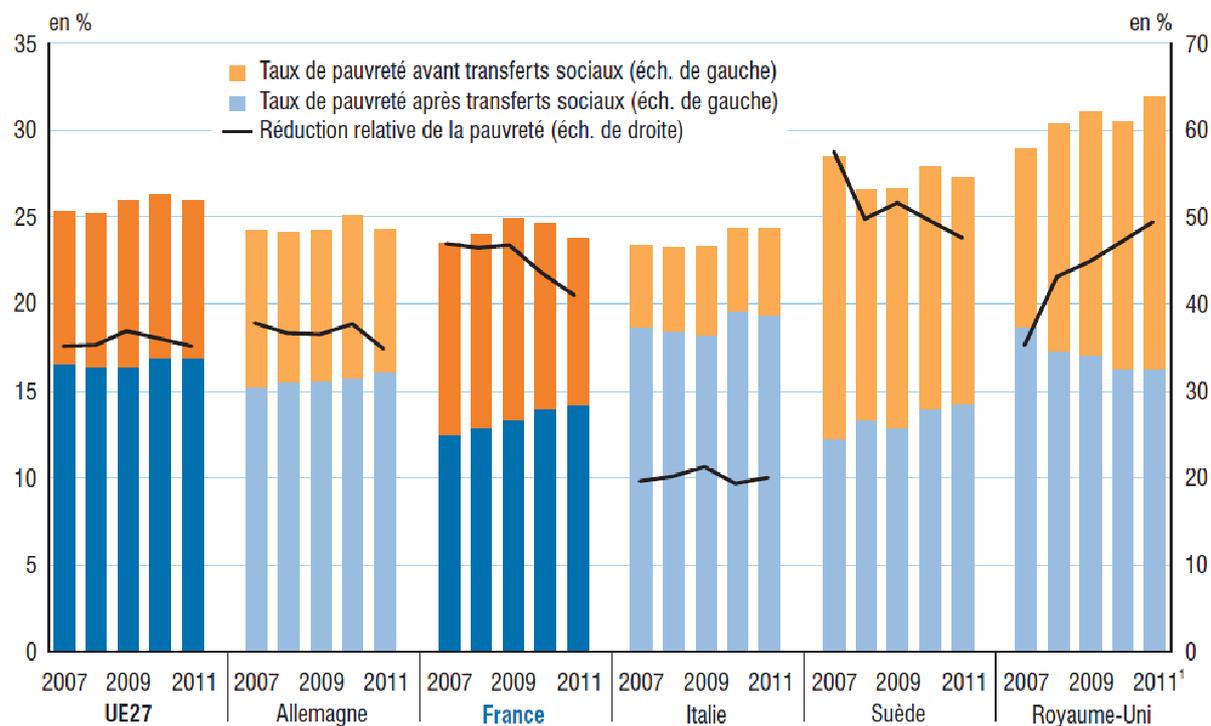
Depuis la crise, les dépenses de protection sociale ont amorti l'impact des chocs subis par le PIB sur le revenu de ménages. Les dépenses de protection sociale ont crû entre 2007 et 2011 dans tous les pays, sauf en Grèce et en Hongrie. L'effet stabilisateur a été moins important dans des pays d'Europe du Sud, comme l'Italie ou l'Espagne, où les dépenses de protection sociale ont augmenté moins rapidement sur la période de crise.

En France, en 2011, les transferts sociaux réduisent le niveau du taux de pauvreté de 41 %, sensiblement plus que dans l'ensemble de l'Union européenne (35 %). Le rôle des transferts sociaux pour limiter la pauvreté est élevé (entre 50 et 60%) dans les pays d'Europe du nord, dans certains pays d'Europe centrale (République Tchèque, Hongrie, Slovaquie), ainsi qu'en Irlande et au Royaume-Uni. Il est en revanche faible (de l'ordre de 20% ou moins) en Europe du Sud (Grèce, Italie, Espagne) et dans certains nouveaux États membres (Bulgarie, Roumanie).

- **En France, l'effet d'atténuation de la pauvreté lié aux dépenses de protection sociale s'est amoindri en 2010 et 2011**

En France, les transferts sociaux ont freiné l'extension de la pauvreté monétaire entre 2007 et 2009 mais leur impact bénéfique s'est légèrement amoindri en 2010 et 2011, notamment du fait de la baisse du niveau de vie des chômeurs entre 2010 et 2011. Cette diminution de l'effet des transferts s'observe aussi en Allemagne et en Suède. L'effet d'amortisseur s'est en revanche accru au Royaume-Uni : face à un taux de pauvreté avant transferts en forte augmentation, les prestations soumises à conditions de ressources, d'un poids élevé dans ce pays, ont permis de cibler les populations les plus fragilisées.

Réduction relative du taux de pauvreté monétaire par les transferts sociaux entre 2007 et 2011 pour quelques États membres



1. Rupture de série en 2011 (SILC 2012 pour le Royaume-Uni)

Lecture : en 2011, le taux de pauvreté avant transferts sociaux atteint 24,3 % en Allemagne. Après prise en compte des transferts sociaux, il s'élève à 16,1 %.

Source : Eurostat, EU-SILC, 2008-2012

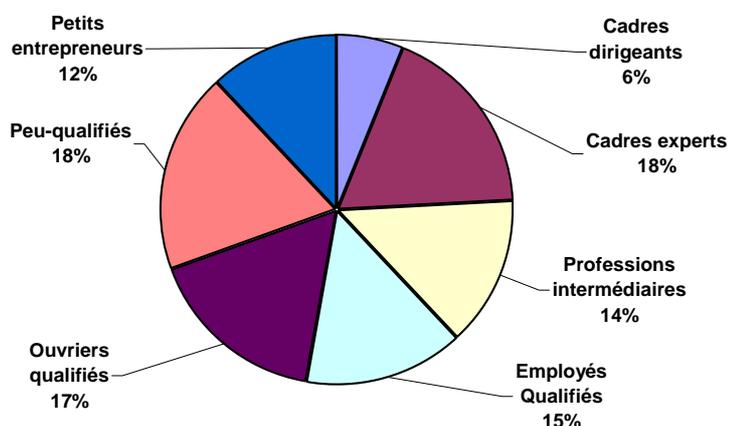
Fiche 3 : Les Européens au travail en sept catégories socio-économiques

▪ En 2011, 218 millions de personnes travaillaient dans l'Union européenne (UE27)

Un nouvel outil statistique européen permet de répartir la population active en sept groupes socio-économiques homogènes, allant des cadres dirigeants aux employés et ouvriers peu qualifiés.

- Les cadres dirigeants ou « managers » sont 13 millions dans l'UE à 27, soit 6 % des personnes ayant un emploi.
- Les cadres experts sont 39 millions, ce sont essentiellement les enseignants, les professions de santé et les ingénieurs. Ils représentent 18 % des emplois.
- Les petits entrepreneurs (exploitants agricoles, petits commerçants et artisans) n'emploient, pour la plupart, aucun salarié. Ils sont 26 millions, soit 12 % de l'ensemble.
- Les professions intermédiaires sont au nombre de 30 millions (14 %)
- Les employés qualifiés sont 32 millions (15 %), les ouvriers qualifiés sont 36 millions (17 %)
- Les « professions peu qualifiées » sont 41 millions (19 %)

Répartition des emplois en Europe par catégorie socio-économiques



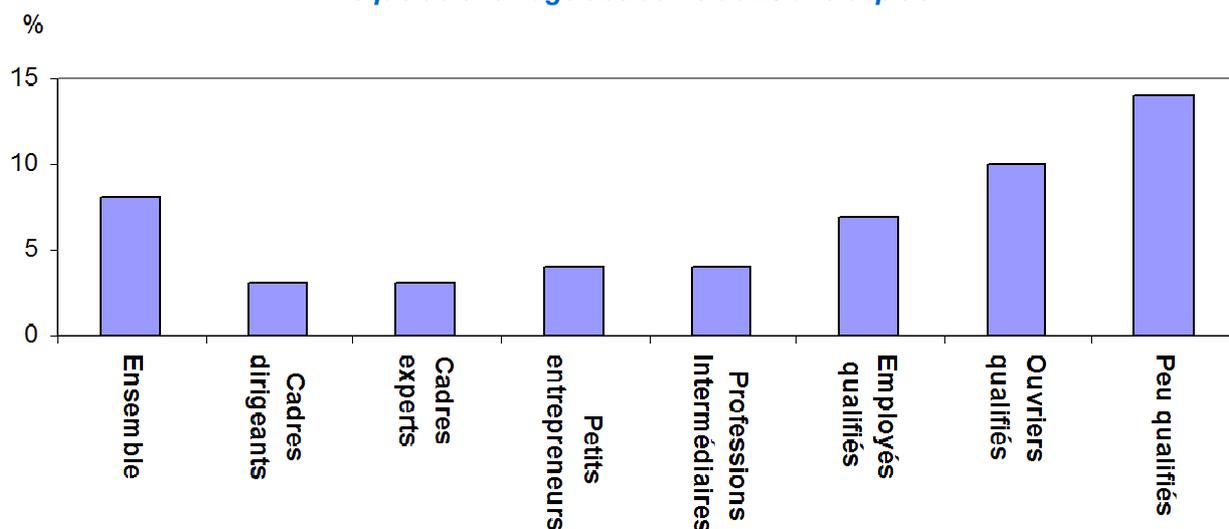
Source : LFS 2011

En Europe du Nord, les cadres et les professions intermédiaires sont, en proportion, relativement plus nombreux que dans le reste de l'UE. La part des ouvriers qualifiés et des petits entrepreneurs (notamment agriculteurs) est la plus élevée en Europe centrale et orientale. En Europe du Sud, c'est le poids des petits entrepreneurs et agriculteurs qui est important. On y trouve aussi, plus qu'ailleurs, des professions peu qualifiées.

▪ Risque de chômage et instabilité de l'emploi sont l'apanage des personnes ayant une profession peu qualifiée

Dans chacun des pays de l'UE, le risque de chômage des plus de 25 ans est très variable selon la catégorie socio-économique considérée : il est en moyenne de 14 % pour les professions peu qualifiées, contre 3 % pour les cadres experts.

Risque de chômage des actifs de 25 ans et plus



De même, l'instabilité de l'emploi (indicateur de *turn-over*) est, dans tous les pays de l'Union européenne, maximum pour les « professions peu qualifiées ». Au niveau européen, 20 % des personnes peu qualifiées sont en poste depuis moins d'un an, soit 10 points de plus que pour les cadres experts.

Le temps partiel est une autre caractéristique des professions peu qualifiées. 36 % des personnes occupées à ce type de poste le sont à temps partiel contre 17 % chez les cadres experts et professions intermédiaires. Cet écart est d'autant plus notable que les trois groupes sont à majorité féminine.

Le recours au temps partiel est plus réduit dans certains pays d'Europe centrale et orientale (République tchèque, Hongrie, Pologne par exemple) ou en Grèce. À l'opposé, en Allemagne, au Danemark, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, le temps partiel est très répandu parmi les peu qualifiés. Les Pays-Bas se situent dans une position extrême : 73 % des personnes et 89 % des femmes ayant une profession peu qualifiée travaillent à temps partiel. Les peu-qualifiés cumulent, presque partout en Europe, moindre temps de travail et bas salaires.

Quelques indicateurs sur la qualité de l'emploi des Européens

%	Ensemble	Cadres dirigeants	Cadres experts	Petits entrepreneurs	Professions Intermédiaires	Employés qualifiés	Ouvriers qualifiés	Peu qualifiés
Risque de chômage des plus de 25 ans	8	3	3	4	4	7	10	14
Indicateur de <i>turn-over</i>	13	7	10	8	10	13	14	20
Part de temps partiels	20	7	17	19	17	26	5	36
Proportion de femmes	45	32	51	34	51	65	14	60
Part des faiblement diplômés	21	12	2	34	9	18	31	38
Part des diplômés du supérieur	33	55	84	17	44	24	7	10
Répartition des effectifs	100	6	18	12	14	15	17	19

Lecture : les cadres experts représentent 18 % des Européens ayant un emploi ; 10 % d'entre eux sont dans leur emploi actuel depuis moins d'un an (*turn-over*) ; La proportion de temps partiel y est de 17 % ; 2 % d'entre eux déclarent un diplôme inférieur à un CAP et 84 % sont diplômés du supérieur.

Source : Eurostat, enquête LFS 2011.

La place des femmes : entre un tiers et la moitié des emplois selon les pays

Dans l'UE, 45 % des emplois sont occupés par des femmes en 2011. Ce taux varie fortement selon les pays. La présence des femmes sur le marché du travail a beaucoup augmenté ces dernières décennies en Espagne (leur part est de 45 % des emplois en 2011 alors qu'elle n'était que de 30 % en 1990) et elles frôlent la parité au Portugal (47 %), au Danemark, en Suède, en France et en Finlande (48 %), en République tchèque et au Luxembourg (43 %). Dans les pays baltes, les femmes sont majoritaires sur le marché du travail (51 % des emplois) en raison d'une forte émigration des hommes. À l'opposé, les femmes sont nettement moins nombreuses que les hommes à occuper un emploi dans certains pays du sud, comme Malte (35 %), la Grèce (40 %) et l'Italie (41 %).

▪ Évolution de l'emploi dans l'UE de 2008 à 2011 des situations diverses selon les États et les secteurs d'activité

En 2009, l'emploi chute dans presque tous les pays (-1,8 % pour l'Union européenne) et pendant les deux années qui suivent, l'emploi européen stagne. Mais derrière cette apparente homogénéité, les situations sont en fait très diverses.

- Au total, entre 2008 et 2011, l'emploi a crû de plus de 1 % dans **six pays** (Suède, Luxembourg, Allemagne, Pologne, Autriche, Belgique) représentant 31 % des actifs occupés.
- À l'opposé, le repli de l'emploi a été supérieur à 5 % dans **dix pays** (Espagne, Portugal, Grèce, Irlande, Bulgarie, Slovaquie, Danemark et les trois républiques baltes) représentant 19 % des Européens qui travaillent.
- Et entre ces deux situations, **dix pays** ont connu un recul de l'emploi de 0,5 % (France) à 3 % (Slovaquie) entre 2008 et 2011.

Sur la période 2008-2011, l'emploi se contracte de plus de 14 % dans la construction après l'éclatement de la bulle immobilière survenue dans plusieurs pays (-42 % pour les emplois de ce secteur en Espagne, -37 % en Grèce). Dans les industries manufacturières, la baisse de l'emploi est presque aussi marquée (-10 % en moyenne) avec un repli quasi général : -4 % en Allemagne, -9 % en France, -8 % en Italie, -14 % au Royaume-Uni. Les pertes d'emplois dans ces deux secteurs (-6,4 millions pour l'ensemble de l'UE) sont supérieures au solde net des emplois perdus dans l'Union (-4,4 millions). Le repli de l'emploi est également important dans le commerce, l'agriculture, le transport et l'administration.

A l'inverse, quelques secteurs résistent, avec une croissance de l'emploi de 9 % dans la santé et l'action sociale, de 5 % dans l'éducation et les activités de services administratifs et de soutien et de 7 % dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques.

▪ L'emploi des ouvriers qualifiés recule partout en Europe alors que celui des cadres (dirigeants et experts) résiste

Parce qu'elle a touché au premier chef l'industrie et la construction, la crise économique a affecté de façon plus ou moins prononcée les catégories européennes.

- Dans l'UE, l'emploi des personnes les plus qualifiées s'est accru entre 2008 et 2011. Le nombre des cadres, dirigeants ou experts, augmente d'environ 5 %, alors que dans toutes les autres catégories socio-économiques, l'emploi est en repli.
- Pour les professions intermédiaires et les employés qualifiés, qui travaillent fréquemment dans le secteur tertiaire, moins affecté par la crise, ce repli est globalement limité (autour de 1 %).
- En revanche, la mauvaise conjoncture de l'industrie et de la construction a touché de plein fouet les ouvriers qualifiés, dont l'emploi a reculé d'un peu plus de 10 %.
- Quant aux postes peu qualifiés, ils subissent une baisse de l'emploi inférieure à 3 %, concentrée sur les postes d'ouvriers peu qualifiés (environ - 8 %).

Dans les six pays où l'emploi est resté dynamique, la progression de l'emploi ne profite qu'aux catégories les plus qualifiées. Le nombre de petits entrepreneurs, d'employés qualifiés et d'emplois peu qualifiés est stable. Les ouvriers qualifiés (-3 %) pâtissent du recul de l'emploi industriel.

Dans le groupe des dix pays où l'emploi a fortement décroché, ce sont les ouvriers qualifiés et les petits entrepreneurs qui souffrent le plus des destructions d'emplois. La seule catégorie qui résiste, dans presque tous ces pays, est celle des cadres experts (+ 0,3 %).

Enfin, dans le groupe des dix pays ayant connu une baisse modérée de l'emploi total, celui des cadres experts ou dirigeants est resté dynamique et ceux des petits entrepreneurs, des employés qualifiés et des professions peu qualifiées sont demeurés stables ou se sont légèrement tassés. Le repli est en revanche plus marqué pour les professions intermédiaires, dont un quart travaille dans les secteurs fragilisés de l'industrie et de la construction. Les ouvriers qualifiés, touchés de plein fouet par la chute de l'activité industrielle, voient leurs effectifs reculer fortement (-22 %).

Fiche 4 - Combien y-a-t-il de « sortants précoces » du système scolaire au sein de l'Union européenne ?

La lutte contre les sorties précoces du système scolaire figure au premier rang des objectifs de la stratégie *Europe 2020* : le taux de sortants précoces des jeunes de 18 à 24 ans ne devrait pas dépasser 10 % dans l'Union européenne d'ici 2020. En plus de l'objectif européen, les pays peuvent avoir des cibles nationales différentes de 10 %.

▪ Qu'appelle-t-on « sortants précoces » dans l'Union européenne ?

Dire qu'un jeune est en situation de sortie précoce du système scolaire, c'est dire à la fois qu'il est doté d'un faible niveau d'études, qu'il est sorti du système scolaire et ne bénéficie d'aucune sorte de formation.

L'indicateur européen suppose de savoir classer les diplômes au niveau européen. La classification internationale type d'éducation (CITE) permet ce classement. Sont définis comme « faible niveau d'études », les diplômes inférieurs ou équivalents à la fin de premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2) ou à la CITE 3C court (diplômes professionnels préparés à l'issue du premier cycle secondaire, sanctionnant des programmes d'une durée inférieure à 2 ans).

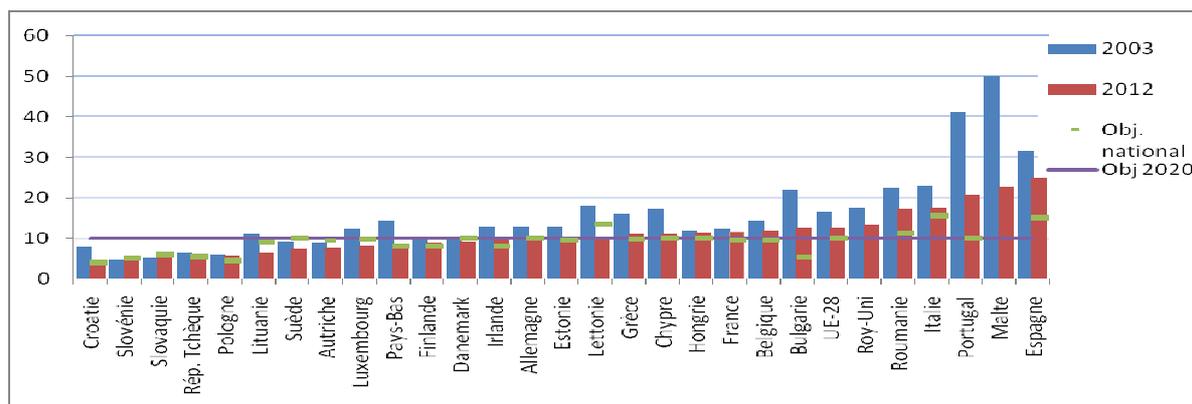
En France, les sortants précoces sont les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne possèdent ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé et qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre dernières semaines précédant l'enquête (enquête Emploi). Le CAP et le BEP sont des diplômes professionnels de CITE 3 (la France ne classe aucun diplôme en CITE 3C court).

▪ La France fait légèrement mieux que la moyenne européenne

En 2012, dans l'Union européenne, le taux de sortants précoces est de 12,7 %. En France, où la cible pour 2020 a été fixée à 9,5 % (au lieu des 10 % fixés par l'UE), ce taux est de 11,6 %, soit environ 600 000 jeunes sur plus de cinq millions. Ce chiffre n'a pas significativement baissé depuis 2003.

La France utilise également un indicateur de sortants de formation initiale sans aucun diplôme ou avec uniquement le brevet des collèges : ce sont les sortants sans diplôme. 17 % des sortants de formation initiale, soit 135 000 jeunes, sortent du système éducatif sans diplôme. La différence essentielle entre ce pourcentage (17 %) et celui des sortants précoces (11,6 %) est que le premier s'applique à un flux (les sortants de formation initiale) quand le dernier s'applique à un stock (les 18-24 ans).

Part de sortants précoces en % des 18-24 ans



Source : Eurostat

NB : En dépit d'un cadre commun, il existe certaines marges d'interprétation dans la transcription de certains diplômes dans la nomenclature internationale. Le reclassement d'un diplôme à Malte, de la CITE 2 à la CITE 3 a permis, par exemple, de faire baisser l'indicateur de sortants précoces de 10 points.

▪ **Moins de sortants précoces dans les systèmes d'éducation peu sélectifs et professionnalisants**

La plupart des États membres du nord ou de l'est de l'UE comptent moins de 12,0 % de sorties précoces, tandis que l'Espagne (24,9 %), Malte (22,6 %), le Portugal (20,8 %), ou l'Italie (17,6 %) connaissent des taux plus élevés, de même que la Roumanie (17,4 %).

Les disparités reflètent l'histoire du développement de l'enseignement secondaire des pays de l'Union. Au sein de l'UE aujourd'hui, la proportion de personnes ayant au moins un niveau d'études secondaires de second cycle parmi les 55-64 ans, est en moyenne de 64,6 % pour les 28 pays. Le seuil de 70 % est franchi pour les pays baltes et scandinaves, ainsi que pour les anciens pays du bloc de l'est et pour l'Allemagne, l'Autriche, et le Royaume-Uni. À l'opposé, une faible proportion des générations 1950 avait achevé un second cycle de l'enseignement secondaire dans les pays du bassin méditerranéen (moins de 20 % au Portugal ou à Malte).

Deux traits des systèmes éducatifs sont propices à de faibles proportions de sortants précoces : d'une part, la continuité structurelle entre les enseignements primaire et secondaire de premier cycle (« troncs communs » non sélectifs) d'autre part, le développement des enseignements professionnels secondaires de second cycle. Les pays scandinaves ont fortement promu ces modèles. Avec de nombreuses nuances institutionnelles, c'est également le cas des pays baltes et de certains pays de l'est de l'Europe. À l'inverse, dans les pays du bassin méditerranéen, l'enseignement secondaire est ou a longtemps été marqué par l'existence de filières sélectives et par la faiblesse des certifications de l'enseignement professionnel.

▪ **Les interventions précoces et coordonnées semblent plus efficaces**

Les Pays-Bas offrent l'exemple d'une politique volontariste. Les sorties précoces y ont connu une décline rapide, passant de 16 % au début des années 2000 à moins de 9 % en 2012. Une première loi de 1969, veille au respect de l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans en enseignement à temps plein, suivie d'un an d'enseignement à temps partiel. En 2001, une seconde loi impose aux établissements de signaler les élèves décrocheurs. Des programmes « sur-mesure » donnant par ailleurs la possibilité aux élèves de valider des compétences acquises en dehors du système éducatif à travers des conventions passées avec des réseaux de grandes entreprises. Les décrocheurs sont suivis par un ensemble d'acteurs coordonnés au niveau local (écoles, collectivités territoriales, services sociaux, centres locaux de promotion de l'emploi).

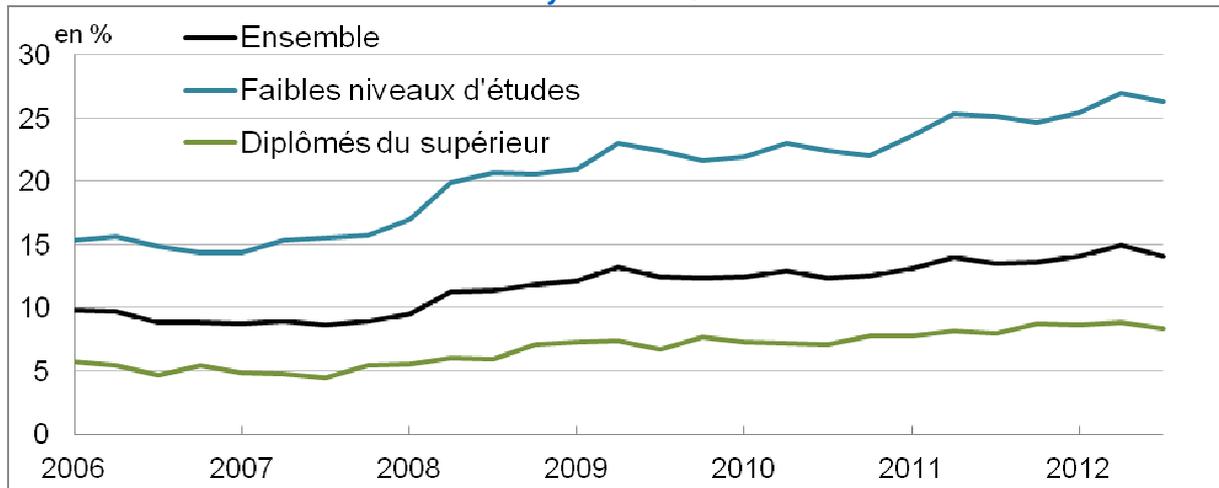
En Finlande, l'accent est mis sur le repérage des élèves en difficulté dès l'enseignement primaire. L'acteur-clé en est l'enseignant, dont la formation initiale et continue, de haut niveau, vise à développer cette responsabilité. Il est aidé d'un assistant afin de faire travailler individuellement ou en petits groupes les élèves en difficulté. Un troisième type d'acteurs (enseignant spécialisé, psychologue, orthophoniste, travailleur social) est susceptible de répondre à des besoins particuliers (retard dans l'apprentissage du finnois ou du suédois, dyslexie, dyscalculie, problèmes familiaux, etc.). Si le jeune est malgré tout décrocheur, il incombe aux municipalités de lui fournir une formation professionnelle.

▪ **Les jeunes femmes sorties précocement du système scolaire sont davantage confrontées à l'inactivité**

Les difficultés d'insertion professionnelle - risque accru de chômage et de précarité - mais aussi d'insertion sociale - moindre accès à la santé, risque de pauvreté - sont sensiblement accentuées pour les jeunes non diplômés, par comparaison avec les jeunes diplômés. Dans chaque pays européen, le diplôme permet d'accéder à une meilleure situation sur le marché du travail. La crise a tendance à accroître cet écart.

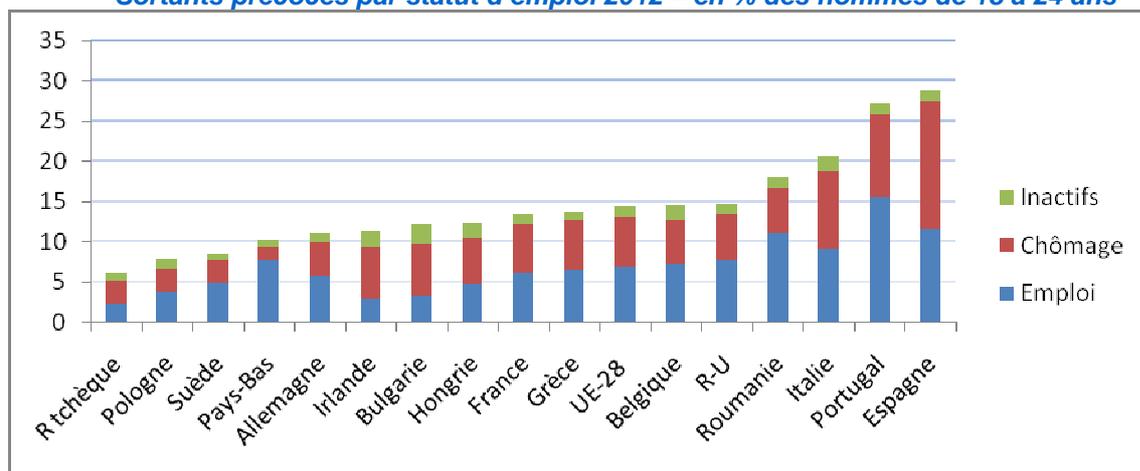
Par ailleurs, la situation des sortants précoces face au marché du travail laisse apparaître des configurations contrastées selon le sexe. Les jeunes hommes sont plus fréquemment en emploi et au chômage. Les femmes, dont le taux de sortie précoce est en moyenne de l'Union européenne de quatre points inférieur à celui des hommes, sont quant à elles davantage dans des situations d'inactivité.

**Taux de chômage des personnes de 15 à 39 ans par niveau de diplômes
Moyenne de l'UE**

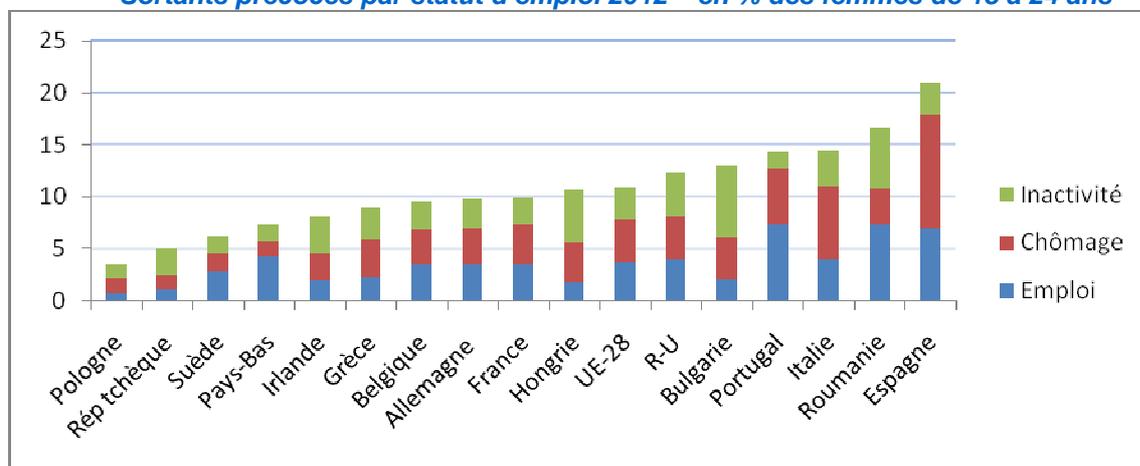


Source : Eurostat

Sortants précoces par statut d'emploi 2012 – en % des hommes de 18 à 24 ans



Sortants précoces par statut d'emploi 2012 – en % des femmes de 18 à 24 ans



Source : Eurostat.

Fiche 5 - Les échanges extérieurs agricoles et agroalimentaires de l'Union européenne

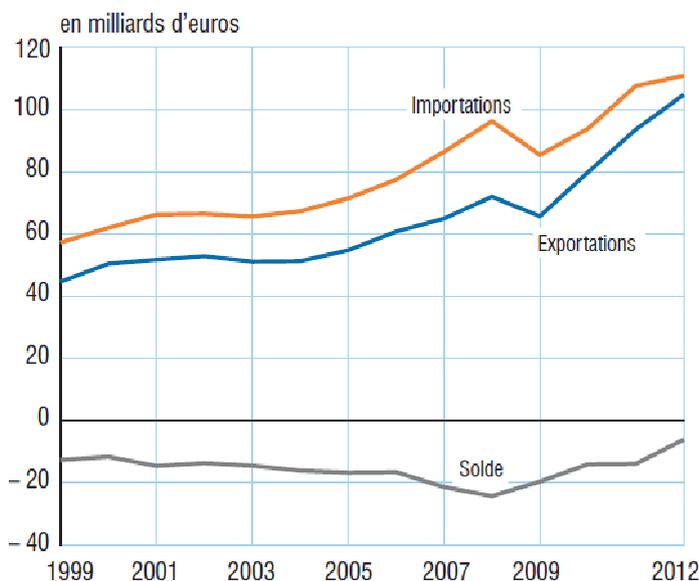
En 2012, la France occupe la seconde place européenne en termes d'excédent des échanges de produits agricoles et agroalimentaires, après les Pays-Bas. Loin derrière, le Royaume-Uni et l'Allemagne présentent les déficits les plus lourds pour ce type de produits.

▪ Avec les pays tiers, les importations ralentissent et les exportations accélèrent depuis 2010

Entre 2000 et 2008, les importations de l'Union européenne (UE) de produits agricoles et agroalimentaires en provenance des pays tiers, progressaient plus vite que les exportations. En 2009, à la suite de la crise économique mondiale, les échanges avec les pays tiers – importations et exportations – ont fortement chuté. À partir de 2010 et jusqu'en 2012, si les exportations reprennent leur hausse sur un rythme soutenu, les importations, elles, augmentent moins vite. Ainsi, le déficit, qui augmentait entre 2000 et 2008, se réduit.

Les échanges intracommunautaires suivent la même tendance que les importations en provenance des pays tiers. Alors qu'entre 2000 et 2008, ils progressaient sur un rythme soutenu, après la crise de 2008, la croissance des échanges agricoles et agroalimentaires a ralenti, coïncidant avec une stagnation de la production communautaire.

Échanges agricoles et agroalimentaires de l'UE avec les pays tiers



Source : Eurostat

Le bloc constitué des pays asiatiques à forte croissance – Chine, Hongkong, Singapour, Corée du Sud et Taiwan – est le second client de l'UE après les États-Unis et devant la Russie. Mais c'est surtout la zone vers laquelle les exportations progressent le plus depuis 2008. Ainsi plus de la moitié de la hausse des exportations de l'UE vers les pays tiers entre 2008 et 2012 est portée par ce bloc. Néanmoins, les exportations vers les États-Unis progressent également vivement depuis 2008, alors que celles vers la Russie affichent une croissance ralentie mais toujours soutenue.

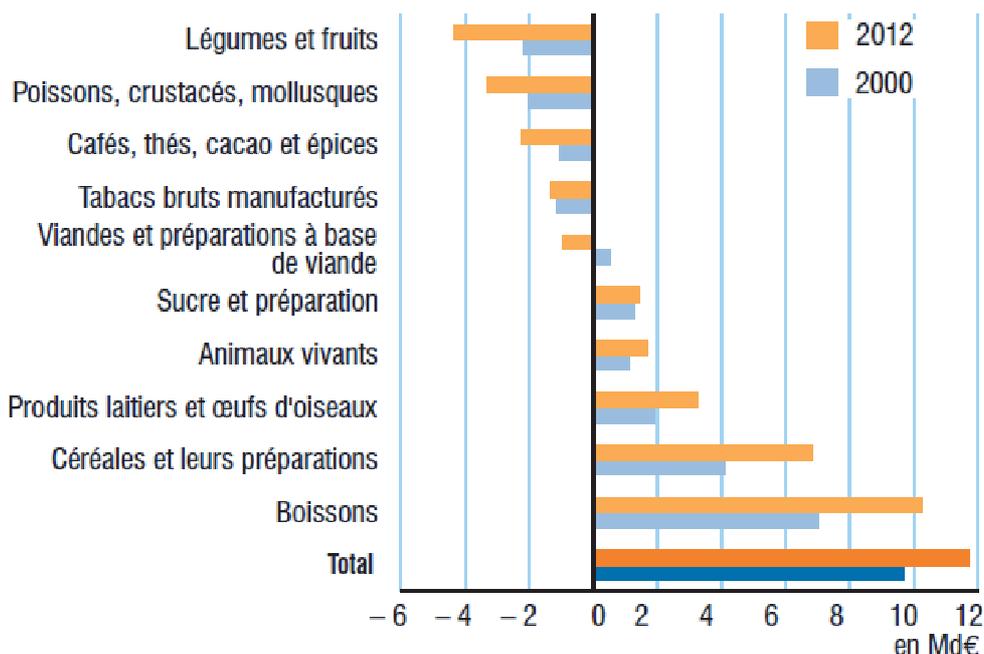
▪ La France, premier exportateur européen vers les pays tiers

La France, avec 18 % des exportations de l'UE vers les pays tiers, est le premier exportateur extracommunautaire. Sa progression est comparable à celle de ses concurrents européens, l'Allemagne et les Pays-Bas. Premier exportateur de boissons, notamment grâce aux ventes de vins, la France réalise 30 % des exportations européennes de boissons vers les pays tiers en 2012. Elle profite en particulier de la forte demande de l'Asie du Nord en vins et cognac et, dans une moindre mesure, en produits laitiers et produits élaborés. Cette destination est ainsi devenue le premier client extracommunautaire de la France, devant les États-Unis.

▪ Des parts de marché en recul sur la scène européenne

Toutes destinations confondues, la France est en 2012 le troisième exportateur européen derrière les Pays-Bas et l'Allemagne. Si les exportations françaises sont en croissance continue depuis 2000 - sauf pendant la crise de 2009 - cette croissance est plus faible que celle des autres principaux exportateurs européens. En effet, la production française agroalimentaire a peu progressé depuis 2000. Elle perd des parts de marché chez ses principaux clients européens : l'Allemagne, la Belgique, le Royaume-Uni et l'Italie. La France réalise 13,7 % des exportations des pays de l'UE en 2012, soit 3,8 points de moins qu'en 2000. L'Allemagne, premier importateur européen de produits agricoles et agroalimentaires est devenue depuis 2007 le deuxième exportateur européen. Ses exportations ont particulièrement progressé depuis 2000 pour le secteur de la viande et des plats préparés.

Les principaux excédents et déficits agricoles et agroalimentaires de la France



Source : Eurostat

▪ En France, le secteur de la viande ralentit

Les exportations françaises en viandes et préparations à base de viande n'ont pas progressé en volume depuis 2000. Cette stagnation contraste avec le dynamisme des exportations de viandes des autres pays de l'UE, notamment celles de l'Allemagne, des Pays-Bas, de l'Espagne et de la Pologne qui progressent fortement.

Dans le même temps, les importations françaises de viandes et préparations à base de viande ont augmenté. Ainsi, la France, dont le solde des échanges de viandes était excédentaire en 2000, est devenue déficitaire en 2004. Un déficit qui n'a fait qu'augmenter depuis lors. En effet, contrairement à leurs concurrentes européennes, les activités d'abattage français ont stagné entre 2000 et 2012.

▪ Fruits et légumes frais ou transformés : le premier déficit de la France

La France présente un déficit avec les pays tiers du fait de l'achat de produits exotiques, et surtout avec les pays de l'UE. Entre 2000 et 2012, les exportations françaises (+ 2,7 % par an) progressent lentement tandis que les importations sont plus vives (+ 4,1 % par an).

L'Espagne est le principal exportateur européen de fruits et légumes devant les Pays-Bas. Cependant, les Pays-Bas constituent l'un des principaux points d'entrée des fruits et légumes en provenance des pays tiers. Ces produits sont ensuite réexportés, ce qui traduit ainsi davantage une activité de négoce qu'une véritable production. Néanmoins, entre 2000 et 2012, ces deux pays affichent des hausses de productions de légumes pour les Pays-Bas et de fruits et de légumes pour l'Espagne.